

L'Institut serait composé d'administrateurs dont la moitié représenterait le gouvernement fédéral et les organismes fédéraux s'intéressant à l'énergie solaire et l'autre moitié représenterait des groupes et des associations également intéressés à l'énergie solaire, comme la Canadian Solar Industries Association, la Solar Energy Society of Canada, les constructeurs, les ingénieurs, les architectes, les planificateurs, les syndicats intéressés, les consommateurs et ainsi de suite.

Parmi les principales tâches qu'accomplirait l'Institut, il y a les suivantes:

a) aider les fabricants canadiens, à fabriquer le matériel et les pièces nécessaires à l'utilisation de l'énergie solaire en examinant, les produits proposés en les mettant à l'essai et en contribuant à la mise au point de prototypes convenant à la fabrication.

L'Institut poursuivrait ces objectifs en collaboration avec la Canadian Solar Energy Association, le Conseil national de recherche, le ministère de l'Industrie et du Commerce et la Société centrale d'hypothèques et de logement.

● (1720)

b) d'appuyer, encourager et promouvoir la recherche canadienne en matière d'application et d'utilisation de l'énergie solaire et de favoriser la mise au point canadienne de techniques de l'énergie solaire; et

A cet égard, l'institut travaillerait de concert avec le Conseil national des recherches, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère d'État de la science et de la technologie, la Canadian Solar Industries' Association et d'autres groupes intéressés.

c) de préparer, compiler, publier et distribuer l'information relative à l'application et l'utilisation de l'énergie solaire.

Cela pourrait se faire en collaboration avec le Conseil national des recherches, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des organismes du secteur privé comme la Solar Energy Society of Canada, le Biomass Research Institute et le Brace Research Institute de Montréal.

Il importe de se rappeler qu'une partie de ce travail se fait déjà dans le cadre de certains programmes d'utilisation de l'énergie solaire et dans le secteur privé. Le moment est pourtant venu de concentrer ces efforts et de fixer des objectifs nationaux pour la mise au point des techniques d'utilisation de l'énergie solaire, notamment dans les domaines de la fabrication et de la construction, ce qui s'applique aux systèmes d'utilisation tant passive qu'active de l'énergie solaire. Il faut aussi mettre au point des stimulants pour les consommateurs.

S'il est doté des outils nécessaires, l'institut pourrait aussi aider les provinces à élaborer des politiques provinciales importantes, par exemple pour adopter des mesures qui définissent les droits à la lumière et, apporter les changements qui s'imposent aux lois d'évaluation pour favoriser les propriétaires, qui veulent intégrer des dispositifs d'utilisation passive ou active de l'énergie solaire dans une maison neuve ou non. La plupart des provinces, sinon toutes, songent maintenant à adopter des mesures qui définissent les droits à la lumière. De nombreuses provinces, y compris l'Alberta, sont en train de réviser leur système d'évaluation fiscale en songeant spécialement aux immeubles dotés de dispositifs d'utilisation de l'énergie solaire et, dans un Livre blanc déposé le 20 juin 1978, le gouvernement du Québec a même proposé d'établir une société de la Couronne qui s'occuperait de l'énergie solaire et qui s'appellerait la «Société nationale des énergies nouvelles».

En outre, l'institut entretiendrait des rapports consultatifs avec les groupes de consommateurs et le Canadian Solar Industries' Association et réviserait régulièrement les normes

### *Énergie solaire*

industrielles qui sont maintenant établies par le Conseil national des recherches et l'Association canadienne de normalisation. Les normes préliminaires applicables aux collecteurs d'énergie solaire et un procédé normalisé d'évaluation seront sans doute annoncés au printemps.

Dans un autre domaine, l'Institut, de concert avec l'Agence canadienne de développement international et le Centre international de développement et de recherche, pourrait aviser des moyens d'élaborer une technologie solaire destinée aux pays en voie de développement.

En terminant, monsieur l'Orateur, il me semble que jusqu'ici nous n'avons rien fait de plus au Canada que prendre un bon départ. Il nous faut maintenant l'instrument qui nous permettra de faire un autre pas en avant. Un institut canadien de l'énergie solaire nous permettrait d'utiliser au maximum une forme d'énergie propre et sans danger pour l'environnement, de créer une nouvelle industrie canadienne qui créerait un grand nombre d'emplois pour les Canadiens et, si possible, de réaliser le potentiel pour l'an 2000 avant la fin du siècle.

Nous avons beaucoup à gagner. En tirant au moins 5 p. 100 de notre énergie primaire de sources renouvelables autres que l'énergie hydroélectrique en l'an 2000 et 10 p. 100 vers l'année 2025, comme on le propose dans le rapport «Les lendemains énergétiques des Canadiens», nos économies estimatives s'élèveraient à environ 400,000 barils de pétrole par jour en l'an 2000, ce qui représente 2 milliards et demi de dollars aux prix courants, et à un million de barils par jour vers l'an 2025, soit près de 5 milliards de dollars par année.

Selon une autre prévision du Conseil national de recherches, nous pourrions économiser près de 1.2 à 1.4 milliard de dollars par année sur le coût du pétrole importé si 4 à 5 p. 100 de nos besoins en énergie primaire provenaient de sources renouvelables en l'an 2000. Quelle que soit la plus précise de ces deux estimations, leur seule importance s'impose à l'attention.

On doit, bien sûr, évaluer ces économies possibles en tenant compte des immobilisations nécessaires pour les réaliser, mais il me semble que si nous dépendions moins du pétrole importé, cet investissement serait d'autant plus souhaitable dans l'intérêt de la génération actuelle et des générations futures de Canadiens.

Nous avons encore plus besoin d'un institut canadien de l'énergie solaire aujourd'hui qu'il y a deux ans, alors que les députés en ont discuté et ont adopté le bill C-309. Il paraît que le gouvernement veut bien permettre que ce bill soit lu pour la deuxième fois aujourd'hui et qu'il soit ensuite soumis à l'étude d'un comité. J'invite les députés intéressés à exprimer leurs points de vue et j'espère qu'ils pourront se contenter de l'heure réservée de façon à permettre l'adoption de ce bill.

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Monsieur l'Orateur, les remarques que vous avez faites à l'ouverture du débat m'ont vivement intéressé. J'avais essayé de présenter un bill d'initiative parlementaire proposant la création d'une association ou d'un institut semblable qui serait chargé d'obtenir du gouvernement qu'il fixe des normes relatives à l'équipement destiné à exploiter l'énergie solaire. C'est un domaine de recherche extrêmement important vers lequel on doit s'orienter très rapidement. Il faudrait que le gouvernement intervienne et fixe des lois qui encouragent les sociétés de construction d'équipement de ce genre à répondre aux incitations fiscales